

Réf: Dossier 227811

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ENTREPRISE MINIERE SIATA GOLD » en abrégé
« EMSG SARL »

Siège Bouaké, Bouaké, BOUAKE QUARTIER NIMBO,
Lot 307, Ilot 27

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09 Mai 2023, et enregistrés à BOUAKE le 12 Mai 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE MINIERE SIATA
GOLD » en abrégé « EMSG SARL »

Objet : EXPLOITATION MINIERE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 25,000,000 F CFA divisé en (2500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Bouaké, Bouaké, BOUAKE QUARTIER NIMBO,
Lot 307, Ilot 27

Dirigeant(s) Mme DIAKITE SIATA (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-03753 du 03/07/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°48127/GTCA/RC/2023 du 03/07/2023

